

Règlement particulier du 18^{ème} tournoi national de Longjumeau

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD)

Article 1 : généralités

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro XXXXXX et sous le nom « 18^{ème} Tournoi national de Longjumeau ». Il se déroule les 20 et 21 janvier 2018 au Gymnase Nicolas, 25 rue Léontine Sohier, 91160 Longjumeau, sur 7 terrains maximum.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition à la date limite d'inscription de ce tournoi.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est Gilles VIOLLETTE. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

Article 2 : séries et tableaux

- 2.1 Le tournoi 18^{ème} tournoi national de Longjumeau est un tournoi « sénior » qui s'adresse à tous les joueurs des catégories « cadet », « junior », « sénior », « vétéran ».
- 2.2 Les séries proposées sont **N3/R4, R5/R6, D, P** dans les tableaux de SH, SD, DH, DD, DX.
- 2.3 Les joueurs ne peuvent s'inscrire que sur 2 tableaux maximum.
- 2.4 Des tableaux pourront se jouer intégralement sur une journée en fonction du nombre d'inscrits.
- 2.5 Les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe. Cependant les organisateurs se réservent le droit de mettre en place un mode de compétition uniquement composé d'une phase de poules si le nombre d'inscrits est trop limité.
- 2.6 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) ou d'en modifier le mode d'élimination.
- 2.7 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de supprimer des tableaux ou de fusionner des tableaux.

Article 3 : inscriptions

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au 21 décembre 2017. Les classements seront arrêtés à cette date pour la confection et validation des tableaux.
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée au 5 janvier 2018. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points.
- 3.3 La fiche d'inscription est à envoyer sous format électronique à l'adresse tournoi2018@alb91.com.
- 3.4 Le règlement, par chèque à l'ordre de ALB est à envoyer **par courrier** à l'adresse suivante : Olivier Dubreuil – 8 rue des châtaigniers – 91160 Longjumeau. Un courriel de confirmation sera envoyé à réception du règlement.
- 3.5 Seules les inscriptions écrites accompagnées des droits d'engagement seront prises en compte.
- 3.6 La prise en compte des inscriptions se fait en mode « standard » dans l'ordre d'arrivée des règlements, le cachet de la poste faisant foi.
- 3.7 Les modifications et annulations doivent être réalisées par écrit. Une communication téléphonique n'est pas suffisante.
- 3.8 Les frais d'inscription s'élèvent à 13€ pour **1 tableau**, 19€ pour **2 tableaux**.
- 3.9 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 8h00 à 22h00 et/ou le dimanche de 08h00 à 19h00.
- 3.10 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause.

Article 4 : forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi 18^{ème} tournoi national de Longjumeau doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
 - ▶ si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
 - ▶ si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif (certificat médical, attestation de l'employeur, cas de force majeure).
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire, dans le délai imparti par le Juge-Arbitre.

Article 5 : déroulement

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription. Elles seront disponibles sur le site internet du club www.alb91.com. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est BABOLAT 2. Les volants sont fournis par le club ALB pour les finales.
- 5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au Juge-Arbitre qui si possible désigne un Arbitre ou faisant office.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Tout volant touchant un obstacle situé au dessus du terrain est compté faute sauf au service où le joueur pourra resservir une nouvelle fois.
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers d'équipe, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.11 Les participants doivent respecter les lieux et le matériel mis à disposition. Les chaussures de ville ne sont pas admises dans l'aire de jeu.

- 5.12 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.13 La participation au tournoi 18^{ème} tournoi national de Longjumeau requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.14 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.